



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Infrastructures sportives et apprentissage de la natation en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 17795

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le manque d'équipements sportifs en Seine Saint-Denis et ses répercussions sur les cours d'éducation physique et sportive (EPS) pour les élèves et l'apprentissage de la natation. À l'heure où l'on déplore une hausse de l'obésité infantile et de la sédentarité, les cours d'éducation physique et sportive se posent comme le premier rempart face à ce problème de santé publique. Au-delà, le sport permet de véhiculer des valeurs fondamentales telles que le respect de l'autre, la cohésion ou le dépassement de soi. L'EPS est une discipline fondamentale pour les jeunes. Malheureusement en matière d'infrastructures sportives, la Seine-Saint-Denis se trouve sous dotée. Alors que la moyenne nationale est de 46 équipements sportifs pour 10 000 habitants, la Seine-Saint-Denis en compte seulement 16. Derrière ces chiffres se cache la vétusté de certaines infrastructures existantes. Cela a des conséquences importantes sur les élèves qui ne peuvent bénéficier du volume horaire réglementaire d'EPS ou qui en bénéficient dans des équipements inadaptés. Par ailleurs, dans le cadre de l'apprentissage de la natation, l'accès à cet enseignement n'est pas satisfaisant. En Seine-Saint-Denis, un enfant sur deux ne sait pas nager. Pour la gestion des piscines, les communes font appel à des délégations de service public dans lesquelles les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) sont remplacés par des surveillants de baignade titulaires du BNSSA moins chers et plus rapides à former. On passe ainsi de l'apprentissage de la natation à de l'animation. S'ajoute donc au manque de piscines la carence des maîtres-nageurs sauveteurs pour assurer l'apprentissage de la natation chez les élèves. Elle lui demande si le manque d'infrastructures sportives en Seine-Saint-Denis fera l'objet d'un plan particulier et de financements spéciaux en faveur des collectivités locales. Elle lui demande également s'il est envisageable que le ministère de l'éducation nationale puisse participer au financement de l'apprentissage de la natation et donc au financement des postes de MNS.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17795

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 juillet 2019

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2286

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)